



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

Avis public, est par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité quant à la mise en vigueur de divers règlements :

Règlement numéro E-005 *«décrétant des dépenses et un emprunt pour la réfection des infrastructures de la 5^e Avenue entre les rues Amireault et Charpentier»*

Adoption par le conseil municipal :	15 juillet 2020
Approuvé par les personnes habiles à voter :	31 juillet 2020
Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :	14 octobre 2020

Règlement numéro E-005-1 *«modifiant le Règlement E-005 décrétant des dépenses et un emprunt pour la réfection des infrastructures de la 5^e Avenue entre les rues Amireault et Charpentier afin de modifier les clauses de taxation»*

Adoption par le conseil municipal :	22 septembre 2020
Approuvé par les personnes habiles à voter :	7 octobre 2020
Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :	14 octobre 2020

Lesdits règlements sont présentement déposés au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 16 octobre 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE